



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt et six, le vingt-sept avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSC Adeline, BULLIAT Daniel, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LONGIN-PETIT Florence, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, BONNETON Carole, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : MOULAT Christian (A donné procuration à SOTTON Sylvain), LICHANI Mohamed (A donné procuration à LARGE Agnès).

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Mise en ligne le 4 mai 2026

Secrétaire de séance : Mme LARGE Agnès

Nombre de conseillers en exercice : 19

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
	Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2026.	Approuvé à l'unanimité
20260427-01	Désignation d'un délégué représentant auprès de la Fédération des sites clunisiens.	Approuvé à l'unanimité
20260427-02	Désignation des membres de la commission appel d'offres (CAO).	Approuvé à l'unanimité
20260427-03	Réalisation d'un contrat de prêt « PSPL transformation écologique » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation du bâtiment Anne de Beaujeu.	Approuvé à l'unanimité
20260427-04	Sites clunisiens assemblées générales 2026 et séminaires – prise en charge des frais de mission.	Approuvé à l'unanimité
20260427-05	Évolution de la Maison du Terroir Beaujolais : avis de la commune sur l'intégration de la médiathèque dans l'étude.	Approuvé à l'unanimité
20260427-06	Mise à disposition occasionnelle du théâtre pour le spectacle du groupe Tri Yann Replay avec la société The Far Way Gallery.	Approuvé à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme LARGE Agnès

Le Maire,
M. SOTTON Sylvain



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260427-01
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	17

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2026

Secrétaire de séance : Mme LARGE Agnès

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSCH Adeline, BULLIAT Daniel, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LONGIN-PETIT Florence, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, BONNETON Carole, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : MOULAT Christian (A donné procuration à SOTTON Sylvain), LICHANI Mohamed (A donné procuration à LARGE Agnès).

Objet :

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SITES CLUNISIENS.

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune de Beaujeu a adhéré, le 25/09/2022, à la Fédération des sites clunisiens, qui a notamment pour rôle de promouvoir le patrimoine clunisien à travers l'Europe. De plus, elle travaille à faire inscrire le patrimoine clunisien au patrimoine mondial de l'UNESCO.

A travers notre adhésion à cette fédération, la commune vise une reconnaissance UNESCO pour son église Saint-Nicolas. Sur le plan historique, les liens étroits entre les Sires de Beaujeu et les abbés de Cluny (plus grand site chrétien avant Saint Pierre de Rome) ne sont pas étrangers à l'influence des Clunisiens sur le style de l'église Saint-Nicolas.

Le conseil d'administration de la Fédération va être renouvelé, et dans cette perspective, il convient de désigner un délégué représentant la commune auprès de la Fédération

Monsieur le Maire propose sa candidature.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DÉSIGNE comme représentant auprès de la Fédération M. le Maire, Sylvain SOTTON.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 8.4.
- Publié par affichage le 4 mai 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTON



La secrétaire,
Agnès LARGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260427-02
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice :.....	19
Présents :	17
Votants :	17

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2026

Secrétaire de séance : Mme LARGE Agnès

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSCH Adeline, BULLIAT Daniel, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LONGIN-PETIT Florence, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, BONNETON Carole, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : MOULAT Christian (A donné procuration à SOTTON Sylvain), LICHANI Mohamed (A donné procuration à LARGE Agnès).

Objet :

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES (CAO)).

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants (en nombre égal aux titulaires) de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil.

Sont candidats au poste de titulaire :

Mme Agnès LARGE, Mme Florence LONGIN-PETIT, M. Alain CARRETTE

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Anne-Dominique ATHIMON, Mme Nelly COUSTIER, M. Didier CHAUVET

Après en avoir délibéré, à l'unanimité sont désignés en tant que :

- membres titulaires :

Mme Agnès LARGE, Mme Florence LONGIN-PETIT, M. Alain CARRETTE

- membres suppléants :

Mme Anne-Dominique ATHIMON, Mme Nelly COUSTIER, M. Didier CHAUVET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 5.2.3
- Publié par affichage le 4 mai 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTON



La secrétaire,
Agnès LARGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260427-03
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	17

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2026

Secrétaire de séance : Mme LARGE Agnès

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSCH Adeline, BULLIAT Daniel, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LONGIN-PETIT Florence, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, BONNETON Carole, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : MOULAT Christian (A donné procuration à SOTTON Sylvain), LICHANI Mohamed (A donné procuration à LARGE Agnès).

Objet :

RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT « PSPL TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE » AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT ANNE DE BEAUJEU

Monsieur le Maire indique qu'au regard de la situation financière de la commune, il est envisageable de recourir à un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à hauteur de 1,8 millions d'euros pour financer le projet de réhabilitation du bâtiment Anne de Beaujeu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 9 mars 2026

Considérant que le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la réhabilitation du bâtiment Anne de Beaujeu

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé délibère :

Pour le financement de cette opération, Mr le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt pour le secteur public local « PSPL transition écologique » composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 800 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- **Ligne de prêt** : PSPL Transformation écologique
- **Montant du capital emprunté** : 1 800 000 €
- **Durée d'amortissement** : 35 ans
- **Périodicité des échéances** : trimestrielle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50%
- **Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du LA
- **Amortissement** : Déduit (échéances prioritaires)
- **Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

- **Typologie Gissler** : 1A
- **Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.
- **Période de préfinancement** : 18 mois
- Remboursement anticipé possible, moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

A cet effet, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat de prêt et effectuer toutes démarches nécessaires pour l'obtention des fonds.
- S'ENGAGE à inscrire chaque année les crédits nécessaires au remboursement des échéances du prêt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 7.3.1
- Publié par affichage le 4 mai 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTEON



La secrétaire,
Agnès LARGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260427-04
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	17

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2026

Secrétaire de séance : Mme LARGE Agnès

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSCH Adeline, BULLIAT Daniel, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LONGIN-PETIT Florence, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, BONNETON Carole, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : MOULAT Christian (A donné procuration à SOTTON Sylvain), LICHANI Mohamed (A donné procuration à LARGE Agnès).

Objet :

**SITES CLUNISIENS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2026 ET SÉMINAIRES – PRISE EN CHARGE
DES FRAIS DE MISSION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a prévu de participer accompagné de Philippe LAPRUN et M. Jean -Jacques GONACHON conseillers municipaux au séminaire européen qui aura lieu à Saint-Flour le 26, 27 et 28 mai, puis aux deux assemblées générales de la fédération Européenne des sites clunisiens les 26-28 juin 2026 à Brescia (Italie) et le 9 et 10 octobre 2026 à Saint-Arnoult-Deauville (Calvados).

Conformément à l'article 2123-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux, à hauteur des frais réels, sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la prise en charge par la Commune des frais réels de mission (inscription, transport et hébergement, restauration) engagés par le Maire, M. Sylvain SOTTON, les conseillers municipaux Philippe LAPRUN et Jean Jacques GONACHON, à l'occasion de leur participation au séminaire et aux assemblées générales de la fédération Européenne des sites clunisiens, aux dates mentionnées ci-dessus, sur présentation des états des dépenses correspondantes.
- PRÉCISE que ces dépenses seront mandatées à l'article 65312 du budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 5.6.3
- Publié par affichage le 4 mai 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTON



La secrétaire,
Agnès LARGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260427-05
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	17

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Secrétaire de séance : Mme LARGE Agnès

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSCH Adeline, BULLIAT Daniel, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LONGIN-PETIT Florence, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, BONNETON Carole, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : MOULAT Christian (A donné procuration à SOTTON Sylvain), LICHANI Mohamed (A donné procuration à LARGE Agnès).

Objet :

ÉVOLUTION DE LA MAISON DU TERROIR BEAUJOLAIS : AVIS DE LA COMMUNE SUR L'INTÉGRATION DE LA MÉDIATHÈQUE DANS L'ÉTUDE.

La Communauté de Communes Saône Beaujolais a sollicité la commune de Beaujeu afin de recueillir son avis avant le 30 avril 2026 sur la possibilité d'étudier le transfert de la médiathèque, actuellement située sur le site de Sainte Angèle, vers les locaux de la Maison du Terroir Beaujolais.

Dans ce cadre, une visite des deux sites a été organisée le lundi 20 avril 2026, notamment à destination des nouveaux conseillers municipaux, afin de permettre au Conseil Municipal de se prononcer.

Considérons :

- Considérant que la médiathèque occupe actuellement une surface de 140 m², extensible à 200 m², grâce à l'utilisation de la salle annexe située au rez-de-chaussée du bâtiment pour l'accueil de groupes et que cette surface correspondait aux préconisations de la DRAC lors de son implantation en 2011 ;
- Considérant qu'un espace d'exposition autour du cloître, envisagé dès l'origine, constitue un levier important pour renforcer l'attractivité et l'ouverture culturelle du site ;
- Considérant que la municipalité porte un projet structurant de pôle culturel, confirmé dans le plan guide du programme d'actions Petite Ville de Demain et dans le plan de mandat soumis aux électeurs, visant à regrouper sur le même site : la médiathèque, l'école de musique et une salle de cinéma-conférence aménagée dans l'ancienne chapelle désaffectée, afin de proposer une offre culturelle cohérente et accessible à l'ensemble de la population ;
- Considérant que le lieu envisagé, la Maison du terroir Beaujolais, pour un transfert de la médiathèque présente déjà des contraintes importantes d'espace et une vocation touristique prioritaire peu compatible avec les besoins d'un service public de lecture ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ÉMET un avis défavorable au transfert de la médiathèque vers les locaux de la Maison du Terroir Beaujolais.

Propositions alternatives :

Le Conseil municipal réaffirme sa volonté de privilégier une optimisation et un développement de la médiathèque sur son site actuel au sein du pôle culturel à Sainte Angèle.

À ce titre, il est rappelé la possibilité de mobiliser les volumes des bâtiments contigus appartenant à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB). Une redistribution des locaux apparaît envisageable,

notamment par le repositionnement des bureaux de l'AIASAD au rez-de-chaussée (dans les bureaux disponibles et la salle de la médiathèque), permettant ainsi de libérer des surfaces au niveau 1 au profit de la médiathèque sur la partie bureaux.

La mutualisation de la salle de réunion avec l'AIASAD pourrait également être étudiée afin d'élargir les capacités d'accueil (des groupes notamment).

Par ailleurs, il est demandé à la Communauté de Communes d'étudier les conditions d'un partenariat pour la réalisation du pôle culturel de Sainte Angèle, inscrit dans le plan guide du programme d'actions Petite Ville de Demain, équipement d'intérêt pour l'ensemble du bassin de vie de Beaujeu (au sens de l'INSEE) pour le centre de loisirs et pour les 4 établissements scolaires de la commune, à l'instar des équipements réalisés dans les communes de Belleville-en-Beaujolais et Quincié-en-Beaujolais, et permettre l'intégration de l'école de musique intercommunale, l'aménagement d'une salle de cinéma-conférence ainsi que la valorisation du cloître pour un usage culturel tout au long de l'année.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 8.9
- Publié par affichage le 4 mai 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTON



La secrétaire,
Agnès LARGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260427-06
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice :.....	19
Présents :	17
Votants :	17

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Secrétaire de séance : Mme LARGE Agnès

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSCH Adeline, BULLIAT Daniel, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LONGIN-PETIT Florence, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, BONNETON Carole, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : MOULAT Christian (A donné procuration à SOTTON Sylvain), LICHANI Mohamed (A donné procuration à LARGE Agnès).

Objet :

MISE À DISPOSITION OCCASIONNELLE DU THÉÂTRE POUR LE SPECTACLE DU GROUPE TRI YANN REPLAY AVEC LA SOCIÉTÉ THE FAR WAY GALLERY.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'association "The Far Away Gallery", dont le siège est à CHAUFFAILLES (Saône et Loire), souhaitant louer le théâtre municipal afin d'organiser un concert avec le groupe TRI YANN REPLAY les 9 et 10 octobre 2026.

Le tarif actuel de mise à disposition du théâtre, fixé par délibération du 30 novembre 2015, prévoit une tarification unique de 300 € par représentation pour les associations extérieures à BEAUJEU.

Le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal de délibérer sur la suite à donner à la présente demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant la nature de l'animation proposée qui complète l'offre culturelle proposée par la commune tout au long de l'année,

- DÉCIDE, d'appliquer le tarif habituel soit 600 € à l'association "The Far Away Gallery » " pour les concerts prévus les 9 et 10 octobre 2026.
- PRÉCISE que les consommations d'électricité et de gaz (chauffage) seront facturées à l'association « The Far Away Gallery » aux tarifs en vigueur à la date de la manifestation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 3.3
- Publié par affichage le 4 mai 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTON



La secrétaire,
Agnès LARGE